



rapport d'activité 2024 :

SERVICE LOGEMENT



Le Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie

Le programme Slime+ est un programme d'information porté par le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) dont l'objectif est la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en situation de précarité énergétique, pour définir avec eux des solutions durables pour économiser l'énergie et les accompagner dans la mise en œuvre.

Il s'agit pour l'année 2024 :

- D'assurer un diagnostic sociotechnique, au domicile des personnes en situation de précarité énergétique, repérées par les services sociaux et les partenaires alliant compétences techniques et accompagnement social.
 - d'apporter des conseils personnalisés
 - de fournir des petits équipements économiques
- D'orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées pour sortir de cette précarité énergétique et l'accompagnement de ces ménages dans la mise en œuvre concrète de solutions.
- Prévoir et organiser un nouveau temps de suivi 1 an après la réalisation du diagnostic sociotechnique initial, pour faire le point sur la situations, les orientations proposées et l'accompagnement.
- De participer à la mobilisation des acteurs du territoire à la lutte contre la précarité énergétique

03

Le Service Local d'Intervention
pour la Maitrise de l'Energie

05

Les chiffres clés

06

Les indicateurs

p.06 : Diagnostics sociotechniques

p.12 : SLIME+

p.14 : Evaluation N+1

p.15 : CLIME

16

Conclusion

Sommaire

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Objectifs :

L'objectif du SLIME est d'intervenir rapidement auprès des ménages en difficultés dans leurs gestions de l'énergie. Le SLIME cherche à :

- identifier les ménages en situation de précarité énergétique,
- aider ces ménages à réduire leurs consommations et leurs factures d'énergie et d'eau,
- organiser la chaîne des acteurs à même de proposer des solutions.

Missions :

- Réaliser des diagnostics sociotechniques des personnes en situation de précarité énergétique.
- Organiser la mobilisation des partenaires autour des enjeux et des situations.

Références législatives :

Code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-7 et R. 221-14;

Arrêté du 24 décembre 2015 portant validation du programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique « SLIME » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, paru au Journal Officiel du 12 janvier 2016,

Arrêté du 9 novembre 2016 modifié portant validation de programmes d'accompagnement en

faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie;

Arrêté du 18 décembre 2017 et du 8 octobre 2018 portant reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Publics et orientation

Toute personne ou famille rencontrant des problèmes de précarité énergétique.



Territoire

Alès Cévennes
Aigoual



2017

Début de Mise en œuvre du dispositif

2018

Première année de fonctionnement complète

Territoire

Alès Cévennes
Aigoual



Les chiffres clés

Le dispositif SLIME du 01 janvier au 31 décembre 2024



Territoire Alès Cévennes Aigoual

115

ménages accompagnés

↵ 70.4% ont moins de 60 ans
↵ 29.6% ont plus de 60 ans

Problématiques repérées

- ↵ 50.5% factures élevées
- ↵ 13.9% froid et humidité
- ↵ 13% habitats dégradés
- ↵ 2.6% Restrictions
- ↵ 5.2% impayés de factures
- ↵ 3.5% courant d'air
- ↵ 2.6% autres

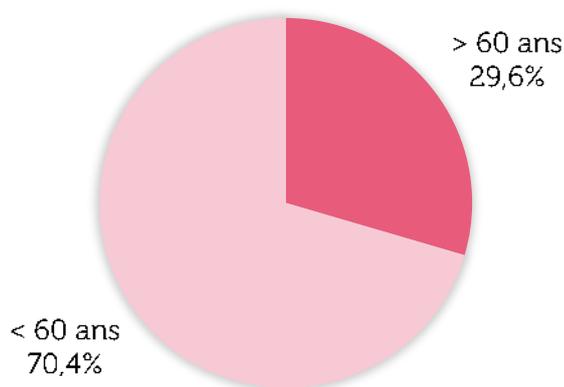
Préconisations effectuées

- ↵ 44.3% écogestes
- ↵ 5.2% éco-équipements
- ↵ 17.4% maîtrise des consommations
- ↵ 6.1% relogements
- ↵ 19.1% équipements
- ↵ 9.6% travaux
- ↵ 0.9% autres

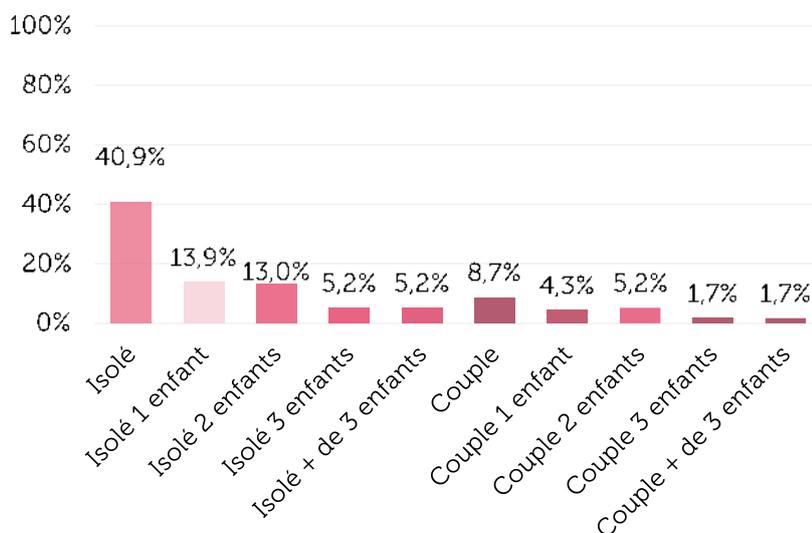
Indicateurs

Diagnostiques sociotechniques : 115 familles rencontrées

Age



Composition familiale



Contrairement à la tendance continue des 3 dernières années, la part des personnes de plus de 60 ans a clairement augmenté, passant de moins de 20% à presque 30% cette année.

Cette catégorie du public rencontré dans le cadre du SLIME est d'autant plus sensible et vulnérable face à la précarité énergétique, de par leur condition physique d'une part, mais aussi et surtout économique. En effet, les aides au logement sont très minorées pour eux, ce qui rend la part dédiée aux énergies d'autant plus contrainte.

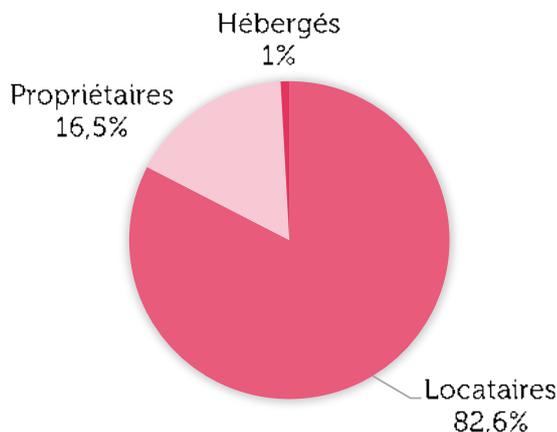
Parmi les 34 personnes de plus de 60 ans rencontrés, seuls 6 sont propriétaires. 28 sont locataires, majoritairement dans le parc privé, souvent vétuste et dont l'accès à un confort thermique adapté est au-delà de leur capacités économiques.

Depuis les débuts de la mise en œuvre du SLIME, nous constatons que la précarité énergétique touche plus particulièrement des ménages isolés avec ou sans enfants, public plus particulièrement confronté au phénomène de précarisation, et très contraint économiquement.

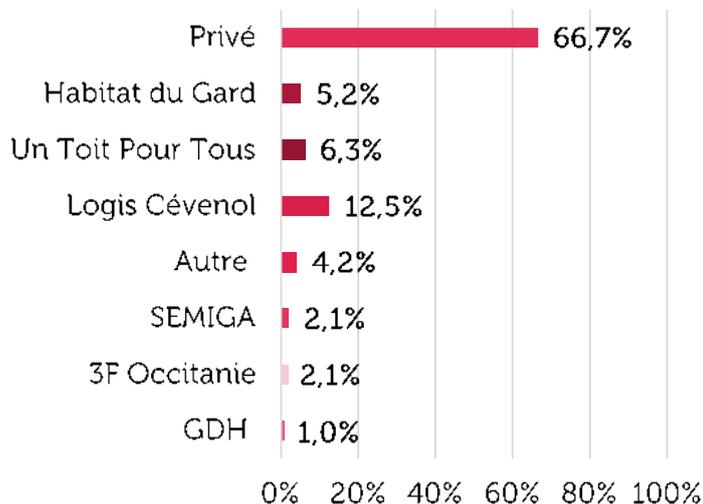
Ce phénomène se confirme et se renforce encore cette année.

Ainsi le public isolé, avec ou sans enfant, concerne, cette année encore, presque 80% des ménages rencontrés, tout comme l'an passé.

Statut au regard du logement



Bailleurs



La part des ménages étant propriétaires a clairement doublé au regard de l'année passée, pour revenir à un niveau plus commun d'il y a 3 ans, avec pour 2024, une représentativité de l'ordre de 16.5% des ménages rencontrés dans le cadre du SLIME.

Les propriétaires qui se tournent vers le service social territorial font face à des difficultés d'ordre économiques, dont l'origine réside, pour la plupart, par des conditions d'habitat vétuste voire dégradés, nécessitant la réalisation de travaux, un aménagement des conditions de vie au sein du logement en période hivernale, voire, le cas échéant un relogement.

Ainsi, dans le cadre du SLIME+, nous accompagnons ces ménages afin de clarifier un projet et des perspectives, que cela soit en termes de travaux et d'aménagement, de gestion des consommations, voire d'un nécessaire relogement.

Dans ce contexte, nous sommes amenés à accompagner voire orienter les ménages vers des partenaires plus spécialisés, tels que des opérateurs habitats, l'Espace Info Energie, l'ADIL ou un fournisseur d'énergie.

Quant aux locataires, les 2/3 sont en parc privé, et les motifs à l'origine de la demande d'intervention du SLIME sont pour plus de 64% en lien avec des factures élevées et/ou impayées, puis des difficultés économiques. Quant au diagnostic du chargé de visite, 58% des situations des locataires du parc privé relèvent d'un habitat dégradé voire vétuste, mais aussi pour plus de 20% de difficultés économiques, phénomène d'autant plus accentué au regard des multiples augmentations du coût des énergies. Ces constats ne sont pas nouveaux, mais on constate une accentuation manifeste de ce mouvement ascendant.

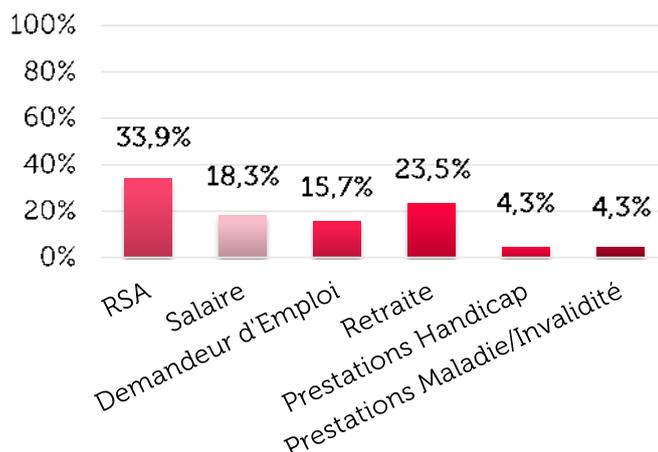
Quant aux 32 locataires du parc social, tout comme l'an passé, la plupart relèvent d'habitats vétustes ou dégradés, concernant des immeubles construits dans les années 50/60 et n'ayant pas bénéficiés de rénovations énergétiques, mais ceci ne constitue pas la problématique majoritaire de ces situations. En effet, pour presque la moitié d'entre eux, cela concerne des contextes de difficultés économiques. Il s'est alors agi principalement de conseils en éco gestes et en maîtrises des consommations, avec orientation vers le bailleur.

Les situations mentionnées sous le vocable « Autre » concernent des logements loués par des communes qui relèvent du patrimoine de la commune, dans du parc privé ancien, ne répondant pas pour la plupart à des critères de performance énergétique adaptés. Il s'agit alors d'amorcer un travail de médiation afin que certaines améliorations (ne relevant pas d'obligations légales) puissent être réalisées.

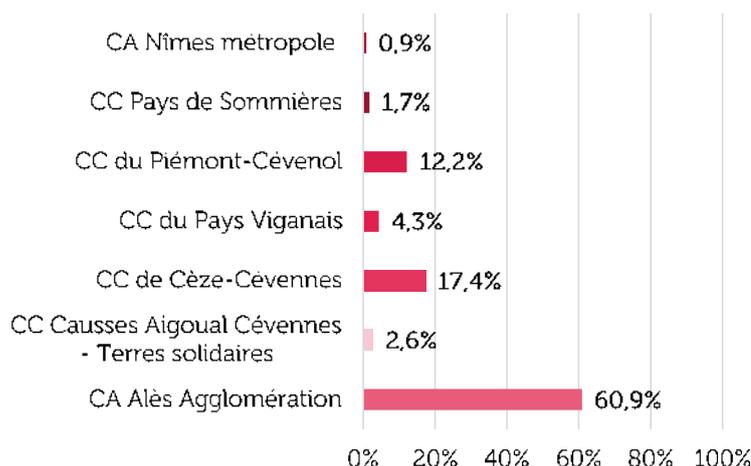
En 2024, 1/3 des ménages rencontrés dans le cadre du Slime relève du RSA, et presque 1/4 d'une retraite, ce qui est à mettre en lien avec les catégories de public rencontrés, et orientées principalement par le Service Social Territorial., et connectés aux barèmes ANAH d'éligibilité au dispositif.

Pour autant, la précarité énergétique touche un spectre bien plus vaste de la population, que la diversité des donneurs d'alerte permettra, à terme de toucher, nous l'espérons.

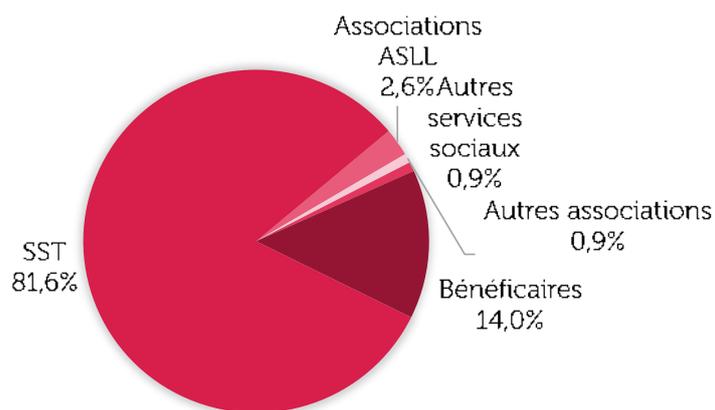
Revenus



Territoire de l'EPCI



Lanceur d'alerte



Nous relevons que les orientations principales s'effectuent de façon constante sur le territoire de l'agglomération alésienne ; et ce, dans des proportions importantes, malgré la baisse opérée en 2024, passant de 47,8% en 2021, à plus de 57% en 2022, 77% en 2023, et 60.9% cette année.

On constate cependant une diminution constante des orientations émanant des territoires du pays viganais, ainsi que celui du Piémont Cévenol.

Les mouvements de personnel peuvent expliquer en partie ces phénomènes, car nous constatons depuis des années que l'origine des orientations émanent souvent des mêmes personnes, qui ont intégré le dispositif Slime dans leur pratique, en tant qu'outil d'accompagnement au service des ménages.

Concernant les territoires de Cèze-Cévennes leurs proportions a sensiblement augmenté (de 11.3% en 2023 à 17,4% en 2024). Ceci est à mettre en lien avec l'intérêt porté par les acteurs de terrain de ce territoire à la précarité énergétique, intérêt qui s'est concrétisé par la co-réalisation d'une information collective sur ce thème, en date du 12 novembre 2024, journée nationale de la précarité énergétique.

Quant aux saisines opérées par les bénéficiaires eux-mêmes, elles sont sensiblement assez constantes d'année en année en proportion, et sont pour la plupart, le fruit du bouche à oreilles.

Cela permet ainsi de toucher un autre public, lui aussi concerné par la précarité énergétique.

La principale problématique, tout comme l'an dernier, concerne les factures élevées, mais dans des proportions sensiblement moins importantes (84,7% en 2021, 65.5% en 2022, 59.1% en 2023 et 55.7% cette année), et ce, au profit d'une augmentation manifeste de la problématique d'habitat dégradé, et d'une proportion toujours conséquente du froid et de l'humidité, bien qu'en nette diminution.

Ces éléments sont cependant à relativiser car il n'est pas rare de faire face à des problématiques qui se superposent, et dont l'évaluation diagnostic relève alors quelque peu du subjectif.

En effet, ces 3 problématiques sont très corrélées, l'une étant le pendant de l'autre, et vice versa.

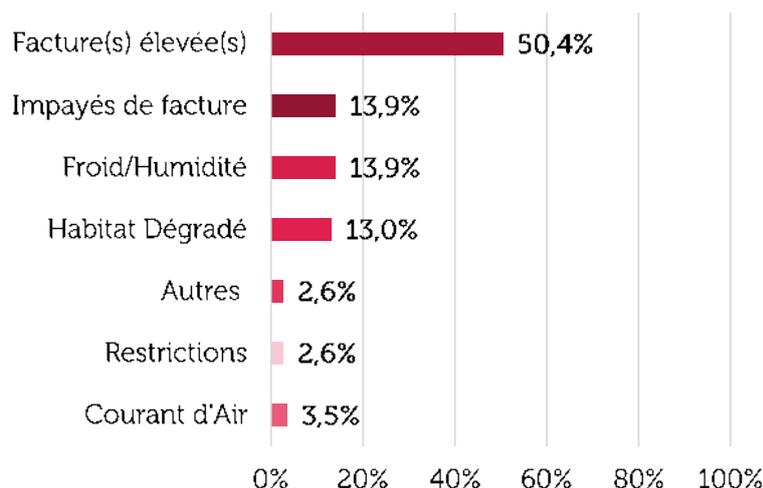
Le profil du principal lanceur d'alerte (service social départemental) explique à lui seul l'ampleur de ce motif de saisine au regard du public accueilli, de sa précarité économique et de sa demande de soutien.

Ceci est renforcé par la mise en œuvre du dispositif d'aide financière au paiement des factures d'énergie et d'eau (L'Engagement au Paiement Raisonnable). Ce dispositif s'appuie en partie sur le SLIME afin de déterminer les sources potentielles de surconsommations, et proposer des pistes correctives.

Le public du SLIME orienté par le SST est très modeste voire très précaire, et accède dans le parc privé à des habitats correspondant à leurs capacités économiques, mais souvent vétustes voire dégradés.

Le SLIME permet d'évaluer si des mesures correctives sont envisageables ou si la situation relève d'un relogement.

Première problématique repérée



Pour conclure sur les problématiques principales repérées, lorsqu'on les cumule, il s'agit encore et toujours de l'aspect économique avec un lien possible avec les impayés mais aussi à un aspect inconfort lié au froid et à l'humidité ressentie, qui nous le verrons lors de l'analyse du diagnostic du chargé de visite, sont en lien direct avec un habitat vétuste voire dégradé.

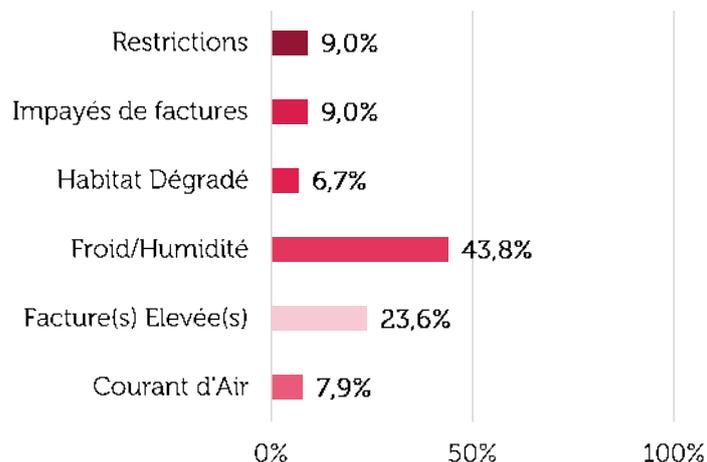
En termes de diagnostic porté par le chargé de visite, nous constatons que la cause principale de ces situations de précarité énergétique reste un habitat vétuste voire dégradé, mais en légère diminution au regard de l'an passé (46.1% contre 48.6% en 2023, et 69% en 2022). Pour 28.7%, il s'agit de difficultés économiques qui n'impliquent pas directement une défaillance du logement ; Cela met une fois de plus en avant les deux thématiques les plus importantes des ménages concernés par la précarité énergétique : le confort dans le logement et l'aspect économique des situations des ménages, toutes 2 intrinsèquement liées.

Nous entendons par Habitat Vétuste, un logement ancien dont les matériaux d'époque ne permettent pas d'apporter un confort suffisant et des dépenses énergétiques compatibles avec le budget des ménages.

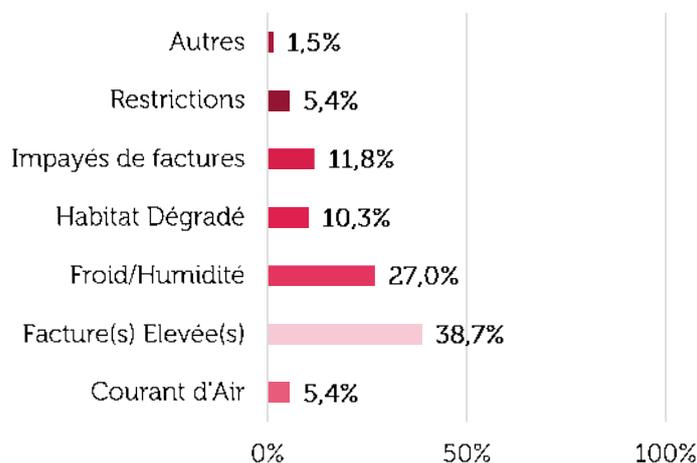
Quant à l'habitat dégradé, il s'agit d'un habitat présentant des dégradations et dont les équipements, les matériaux et/ou la structure n'assument plus leur fonction initiale.

Cependant, pour 6.1% des situations recensées sous le vocable autre, il s'agit principalement de problématiques en lien avec des consommations d'énergies élevées. L'origine de ces consommations traduit pour certaines, un problème technique (compteur ou autre), des factures basées sur des estimations, une utilisation inadaptée du logement, des surconsommations inexplicables.

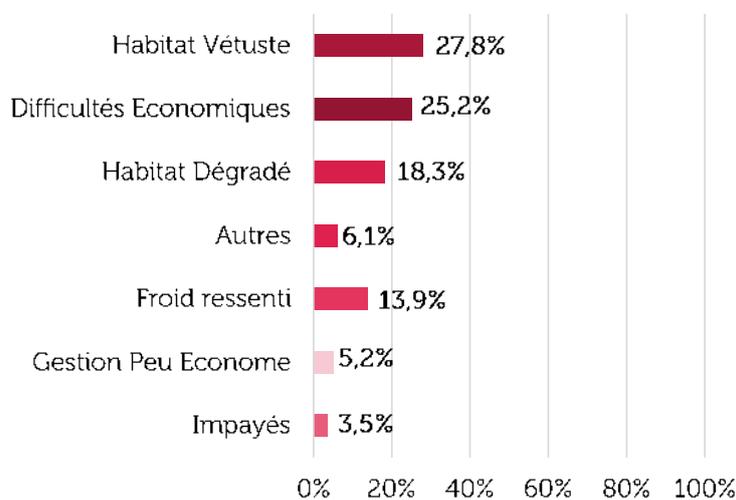
Seconde problématique repérée



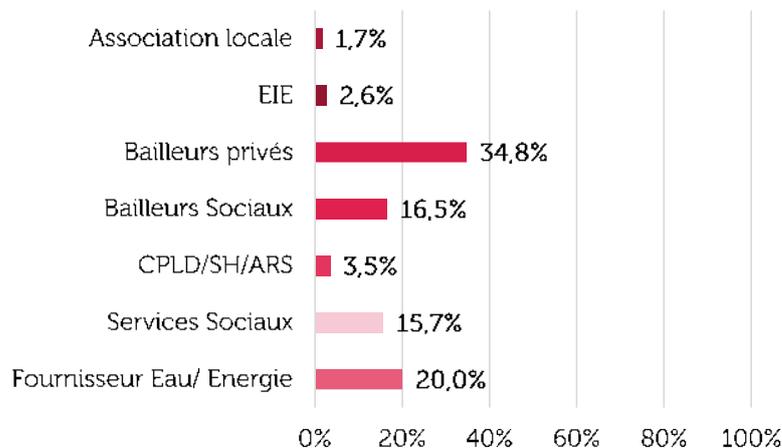
Cumul des problématiques repérées (1+2)



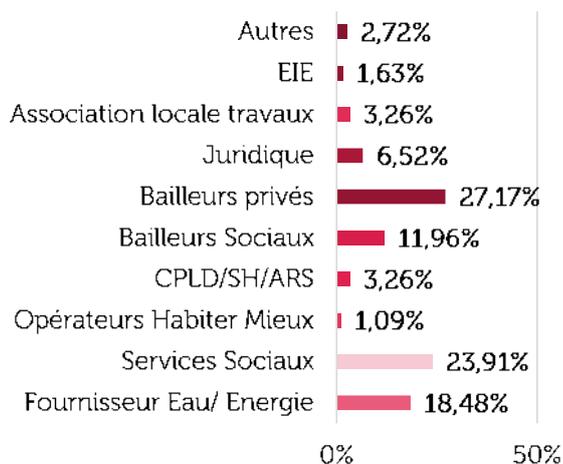
Diagnostic du chargé de visite



Orientations vers les partenaires principaux



Cumul des orientations principales et secondaires vers les partenaires principaux



La principale orientation s'opère vers les bailleurs, tant privés que sociaux, car toute approche commence par un dialogue. C'est ainsi que, la plupart des locataires privilégient la communication, avec pour support le rapport de visite, en direction de leur bailleur, avant d'entreprendre toute démarche officielle. Il se placent ainsi au cœur de la démarche. Certains propriétaires assistent, le cas échéant à la visite diagnostic, voire à la restitution.

La seconde orientation majeure se fait en direction des fournisseurs d'énergie. En effet, le principal motif de saisine concernant des factures élevées, nous sommes amenés à orienter vers ces partenaires centraux, que cela soit pour accéder à des éléments d'analyse plus fins et précis, comme pour signaler des dysfonctionnements repérés, ou enfin opérer des modifications dans les abonnements et/ou services souscrits. Notre partenaire privilégié reste EDF, et son service solidarité, fournisseur vers lequel reviennent massivement les ménages, suite aux déconvenues vécues avec certains autres fournisseurs, parfois peu scrupuleux.

Le cas échéant, certains ménages, dont des locataires, ont pu bénéficier de l'intervention de l'association Raison de plus, dans le cadre du dispositif d'aide aux petits travaux, et ainsi voir des améliorations s'opérer dans leur logement, principalement au niveau de leur confort.

L'aspect « ECOGESTES » est largement dispensé lors de chaque visite de diagnostic, et abondamment repris lors de la visite de restitution du rapport de visite, et constitue le cœur du SLIME.

On constate cependant, que les ménages sont de plus en plus au fait de la base des écogestes. Beaucoup ont entrepris de vraies démarches de recherches, toujours dans cette perspective de pouvoir mieux gérer leurs factures d'énergies principalement.

La maîtrise des consommations reste un point sur lequel il est important de poursuivre l'investissement des ménages, notamment par des relèves régulières de compteurs.

En effet, le contexte budgétaire très tendu et extrêmement précaire a contraint les ménages à chercher des solutions par leurs propres moyens, afin de maîtriser au plus près leurs consommations d'énergie principalement, et d'eau également.

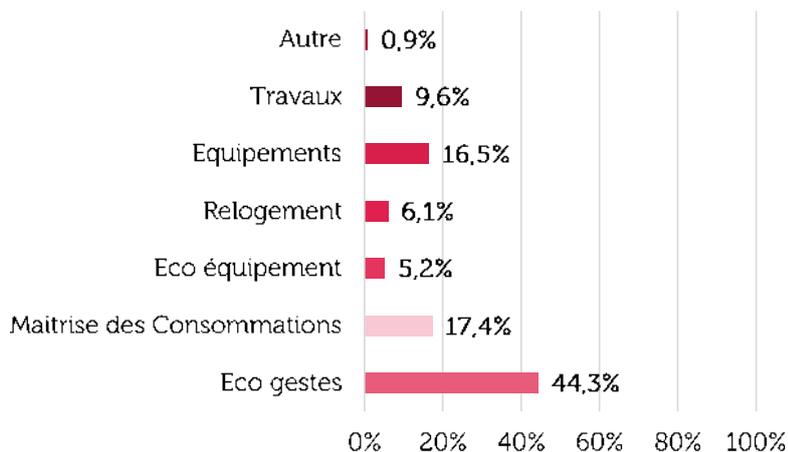
Ces maîtrises de consommation font référence à tous les conseils à mettre en œuvre afin de mieux maîtriser sa consommation, qu'elle soit énergétique ou d'eau.

Ainsi, lorsqu'on cumule les préconisations (1+2) dispensées aux ménages, il apparaît clairement que le cœur du SLIME s'appuie manifestement sur les éco gestes qui jalonnent chaque visite et en apportent toute la spécificité.

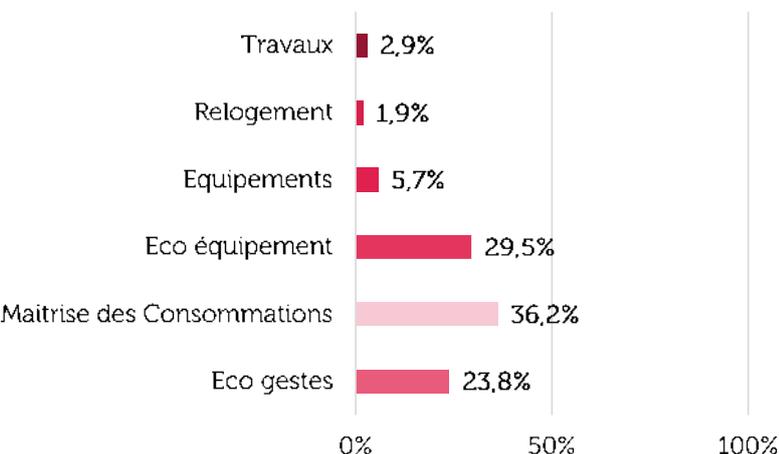
On constate cependant une nette diminution de la maîtrise des consommations au profit des équipements pour cette année 2023, ce qui s'explique en partie, comme nous l'avons précédemment évoqué par le contexte budgétaire des ménages très contraint et précarisé au regard des augmentations importantes du coût, non seulement des énergies, mais plus largement de la vie courante. Ceci a amené les ménages à chercher des solutions et à maîtriser au plus près leurs consommations.

Par ailleurs, au regard de la qualité des logements visités dans le cadre du SLIME (vétustes, dégradés voire simplement énergivores), il est cohérent de constater que seuls les éco gestes ne peuvent répondre aux problématiques repérées, mais qu'il s'agit alors, la plupart du temps, d'engager des travaux, et de changer ou améliorer certains équipements présents dans le logement, mais peu performants ou dysfonctionnant (chauffage, cumulus, ...).

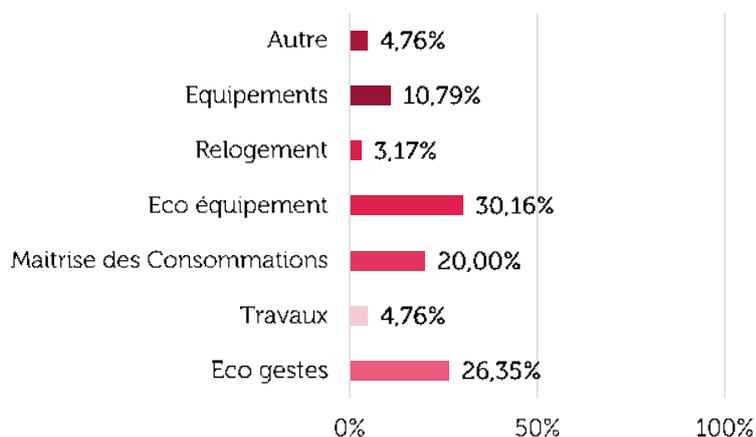
Préconisations premières effectuées auprès des ménages



Préconisations secondes effectuées auprès des ménages

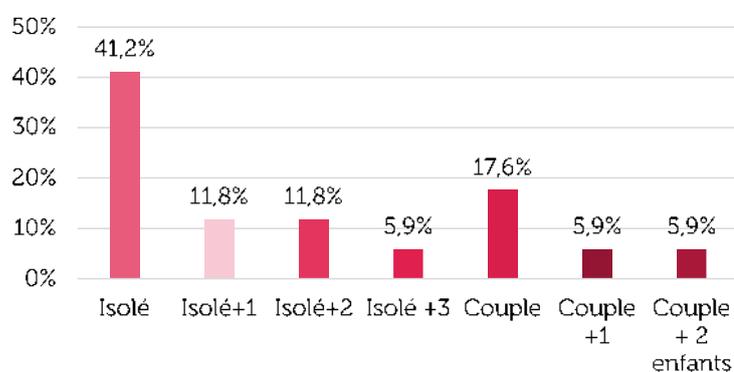


Cumul des préconisations premières et secondaires effectuées auprès des ménages

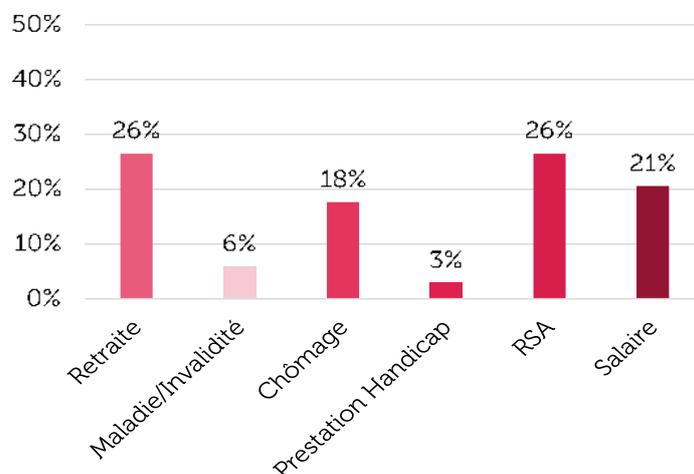


SLIME +

Composition familiale



Ressources



Le SLIME + a été pensé comme étant un accompagnement plus soutenu qui intervient suite au diagnostic socio-technique du logement. Cette nouvelle modalité a débuté en 2022.

Ainsi, en 2024, nous avons accompagné 34 ménages dans ce cadre-là dont 8 vers l'aide aux petits travaux (dont 1 chantier solidaire, qui est une expérimentation mise en place avec l'association Raison de +, consistant en la réalisation de petits travaux permettent d'améliorer le confort, notamment thermique, dans le logement de certains ménages rencontrés dans le cadre du SLIME.

De façon effective, nous avons accompagné 8 ménages en 2024 dans le cadre de l'aide aux petits travaux. Parmi ces 8 ménages, 5 ont vu leurs travaux réalisés en 2024 dans le cadre du fond d'aide aux petits travaux, 1 dans le cadre de chantiers solidaires, 1 dont les travaux sont reportés pour 2025, et un nouveau ménage pour lequel l'intervention est programmée en janvier 2025.

Lorsque nous orientons vers la saisine du fonds d'aide aux petits travaux, l'accompagnement se définit par une prise de rendez-vous avec Sylvain COUDRAY (le responsable des travaux de Raison de plus,) une rencontre au domicile du ménage, accompagné de Raison de + pour aboutir à la réalisation d'un devis. Une fois le devis établi, nous revenons vers la famille afin convenir des modalités financières. En effet, une participation financière est demandée aux ménages, qui ne constitue en aucun cas un frein à l'intervention. Une fois les travaux réalisés, nous reprenons contact avec le ménage afin de s'assurer du bon déroulement des travaux, et évaluer la satisfaction de la famille.

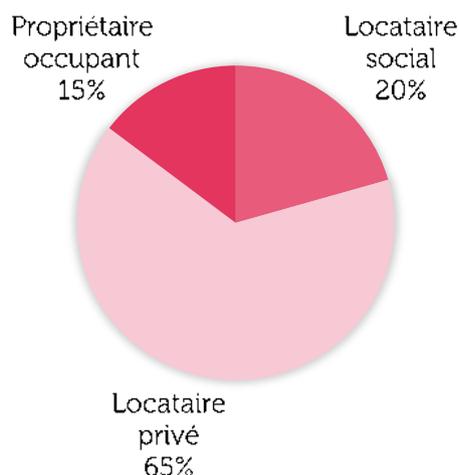
Les 34 ménages ayant bénéficiés de l'expérimentation Slime+ ont des profils divers.

La très grande majorité des personnes ayant participées au projet sont isolées ce qui coïncide avec le public ayant bénéficié d'un diagnostic SLIME en 2024.

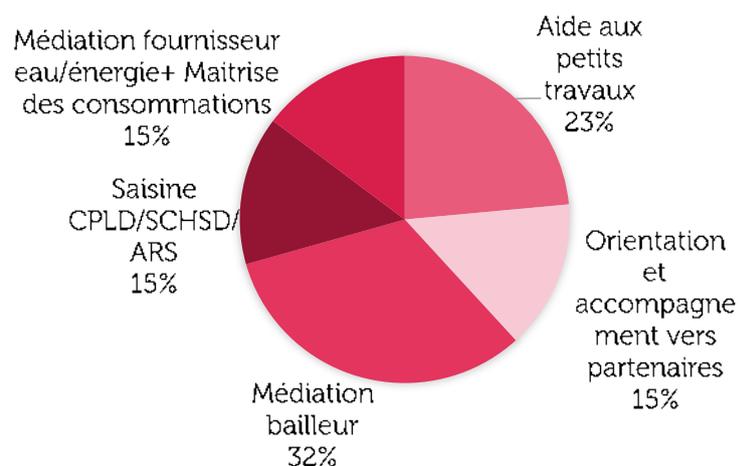
Quant aux ressources du public accompagné dans le cadre du Slime+, elles se composent à parts égales, de bénéficiaires du RSA et de retraités, ce qui est pleinement en lien avec la modification générale en 2024, du profil du public SLIME. En effet, cette année la part des personnes de plus de 60 ans s'est grandement accrue, témoin d'une plus grande vulnérabilité et précarité de ce public, souvent moins soutenu financièrement par les politiques publiques.

Les salariés, tout comme les personnes en recherche d'emploi, sont également largement représentés en proportion, car à défaut d'avoir accès à certaines aides sociales, le Slime leur est accessible et peut répondre, dans une certaine mesure, à leurs besoins, notamment d'informations, d'aides et d'orientations spécifiques.

Situation locative



Objet de l'intervention



S'agissant de la situation locative de ce public, les locataires sont massivement représentés ce qui confirme l'intérêt d'un accompagnement plus soutenu les concernant afin d'accéder à des soutiens et des aides spécifiques visant l'amélioration de leur situation logement et de leur confort, notamment dans le cadre de médiation avec les bailleurs, de saisine de la CPLD, et de petits travaux.

L'objet de l'intervention du Slime + s'est porté de façon assez équilibrée sur l'ensemble des thématiques concernées, avec un soutien plus particulier concernant la médiation auprès des bailleurs, qu'ils soient privés ou sociaux. En effet, s'agissant de situations dont la problématique est principalement en lien avec le logement lui-même, l'intervention s'est portée sur l'interlocuteur principal en la matière, avec l'accord des occupants. En effet, certains ménages sont pour autant très frileux à ce qu'un contact soit établi avec leur bailleur, pouvant être sur d'autres plans, en difficulté dans leur situation locative, dans un pseudo-équilibre précaire qu'ils pensent gérer à minima.

Concernant les médiations avec les fournisseurs, il s'agit principalement des contacts privilégiés que nous avons avec les anciens fournisseurs historiques, qui nous permettent aujourd'hui d'avoir un accès privilégié, en termes d'informations, de conseils, voire de mise en place de solution « solidarité » lorsque les personnes sont bien référencées par le biais du chèque énergie.

Evaluation N+1

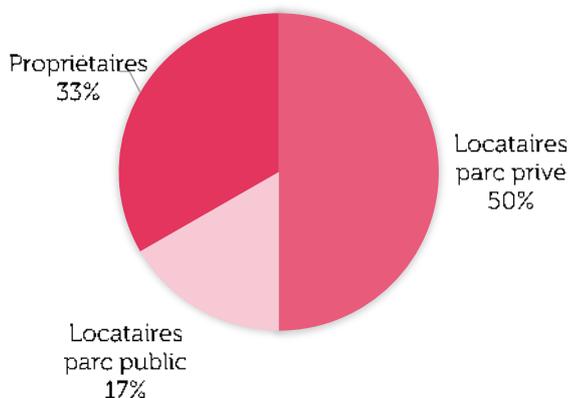
L'évaluation à N+1 nous a permis de reprendre contact avec des ménages afin de faire le point sur leur situation après l'intervention du SLIME (les améliorations) et notamment d'évaluer les besoins des personnes.

Pour l'ensemble des ménages enquêtés, l'intervention du Slime a été ressentie comme positive, et ce, pour des raisons très diverses, allant de la réalisation de changements notables au niveau de leur logement par la réalisation de travaux, jusqu'à l'écoute de leurs problématiques et la transmission de pistes d'amélioration. Ces pistes peuvent se matérialiser en conseils en écogestes, tout comme en prise de conscience de la réalité de leur situation et des leviers sur lesquels agir.

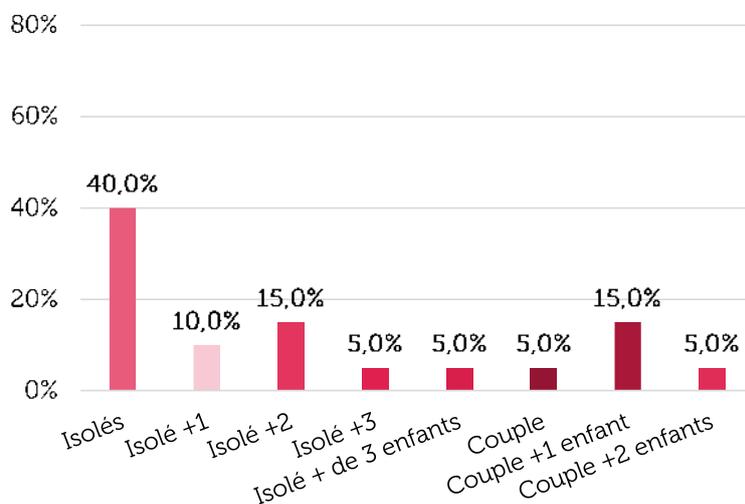
Cela confirme le constat d'une réelle sensibilisation aux écogestes du SLIME et de la correction de certaines idées-reçues erronées. D'autres personnes, suite à l'expertise du SLIME ont fait le choix de déménager au regard des éléments d'information acquis, et du positionnement de leur propriétaire (refusant la réalisation de travaux d'amélioration du logement), d'autres ont pu bénéficier de la réalisation de travaux, plus ou moins modestes et apportant un mieux-être dans leur logement. Enfin, une autre tranche du public, plutôt autonome, a été réorientée vers d'autres partenaires afin de poursuivre certaines démarches.

20 personnes ont été contactées dans le cadre de l'évaluation «N+1» :

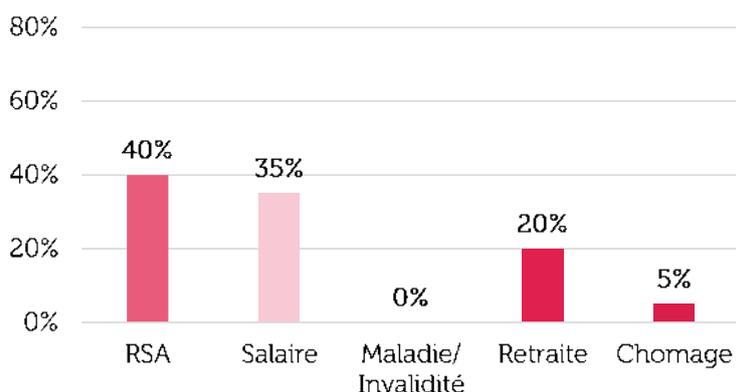
Situation locative



Situation familiale



Ressources



Sur le CLIME

2 CLIME ont été organisés en 2024.

En 2024, nous avons pu organiser 2 CLIME.

Les rencontres partenariales CLIME sont l'occasion pour tous les partenaires concernés, de près ou de loin par la précarité énergétique, de partager des informations et actualités rayonnant sur nos missions respectives.

C'est dans ce contexte que nous avons pu être sensibilisé à l'utilisation de la plateforme HISTOLOGE, qui est devenu, dans l'intervalle, un préalable à toute saisine en lien avec l'indécence, l'insalubrité et tout désordre repéré en lien avec un logement. Cette plateforme transmet ensuite l'information aux services compétents qui actionnent alors leurs propres dispositifs.

Un bilan sur l'année d'exercice de l'APML (Accord Préalable de Mise en Location) sur Alès, nous permet d'appréhender ce dispositif, comme un outil avant tout PREVENTIF, grâce aux pré-visites mises en place.

Le CPIE nous informe régulièrement de l'évolution des aides à la rénovation, souvent complété par les témoignages de terrain de l'ADIL.

L'ADIL reste notre interlocuteur privilégié pour nous transmettre et décrypter l'actualité juridique en matière d'habitat, de précarité énergétique, d'indécence, de rénovation, d'évolution de la législation en général. La mise en lien de ces évolutions et les partages de terrain sont une mine précieuse d'information et d'échanges, nous permettant une lecture plus éclairée du contexte à l'œuvre.

EDF, partenaire privilégié, par le biais de son pôle solidarité notamment, nous enseigne sur l'actualité énergétique en France, ainsi que les dispositifs et outils afférents, tels que le chèque énergie, et le FSL Aide au maintien de l'énergie.

La journée nationale de lutte contre la précarité énergétique a été l'occasion pour le CMS de St Ambroix et les partenaires Cévennes Aigoual du SLIME (SEP et La Clède) d'organiser en date du 12 novembre 2024, une information collective dynamique auprès du public de ce territoire, qui a été un moment fort de co-création fluide et harmonieuse, avec beaucoup d'échanges riches et multiples.

Dans une autre envergure, la journée départementale de la Précarité Énergétique portée par l'ADHL a eu lieu au Pont du Gard, en date du 10 décembre 2024, et a été l'occasion de rencontres élargies, d'informations sur les politiques publiques et les dispositifs existants, et de conférences sur les thèmes de la santé et du mal-logement, de la précarité énergétique et de la ruralité, du SLIME, et de la précarité énergétique d'été.

Enfin, des points réguliers sont faits par le comité de liaison « Habiter Mieux » qui apporte un éclairage spécifique sur les dispositifs PIG, OPAH, et Pact Territoriaux répartis sur le territoire Cévennes Aigoual.

Un grand merci à tous nos partenaires qui continuent à s'engager de façon collégiale dans ces instances, à les nourrir afin d'en accroître la plus-value et la richesse de partages et d'échanges.

Conclusion

Sur 2024, l'activité du SLIME s'est poursuivie, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par Le Cler.

Les perspectives annoncées récemment au niveau national évoquent une prolongation du SLIME jusqu'en décembre 2027, ce qui nous permet d'envisager le déploiement de nouveaux projets, en concordance avec l'évolution des politiques publiques tant nationales que départementales.

Au cours de cette année, un nouveau binôme SLIME a été constitué au niveau de La Clède, amorçant une nouvelle dynamique, et une présence plus active au niveau de certains accompagnements. Malheureusement, au regard de la précarité des contrats, et par conséquent du profil des personnes recrutées, cette aventure n'a pu se poursuivre au-delà de 3 mois. Une réflexion est en cours sur les suites à donner.

Cette année encore, les rencontres de l'équipe départementale du SLIME se sont poursuivies, et ont nourries des échanges tant au niveau technique que des pratiques, s'appuyant sur des partages d'expériences, des échanges d'informations et de la formation à certains outils, notamment notre logiciel SOLIDIAG, qui évolue, et dont la maîtrise requiert du temps et de l'adaptation.

Le fonds d'aide aux petits travaux finalise sa deuxième année complète d'exercice, et les retours sont grandement positifs, notamment au regard de l'amélioration du confort thermique ressenti, mais également, grâce à un nouveau matériau d'isolation du sol qui apporte également une plus-value esthétique très appréciée. La saisine de ce dispositif constitue un réel bénéfice pour les personnes pour lesquelles d'autres perspectives plus ambitieuses ne sont pas envisageables.

Enfin, les partenariats avec les différents CMS évoluent. Certains se renforcent avec le déploiement d'activités communes, et se pérennisent pour d'autres, avec des rencontres régulières, et des points sur les différentes situations rencontrées. 2025 nous amène à redynamiser le lien partenarial sur certains territoires, et à envisager ensemble comment l'adapter au mieux au regard des contraintes et réalités de terrain de chacun.

En 2025, la précarité énergétique poursuit son implantation en tant que thématique majeure d'intérêt public, tant au niveau national que départemental.

Le contexte socio-économique, et surtout énergétique national, avec une augmentation constante du coût des énergies, en fait un sujet de préoccupation essentiel au regard de la part de plus en plus massive dans le budget des ménages, jusqu'à devenir pour une part de plus en plus grande, une option en mode chauffage.

Il est à espérer que de vraies solutions soient mises en œuvre au niveau national pour inverser cette tendance, et rendre un minimum de dignité et de confort aux populations les plus fragiles économiquement.



Association La Clède

8 – 10 Avenue Marcel CACHIN - 30100 ALES

Tél : 04 66 86 52 67 - Fax : 04 66 78 60 38

Email : laclede@laclede.fr

Site internet : www.laclede.fr

Service Logement

8 - 10 avenue Marcel Cachin - 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : asll@laclede.fr

